

AR Prefecture

082-268202967-20251215-2025_D_7_5_2_73-DE

Reçu le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres

en exercice : 22

Nombre de membres

présents ou représentés : 16

Date de la convocation :

01 décembre 2025

EXTRAIT n°73

Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration

Séance du 15 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 15 décembre à 09 heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 01 décembre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-7-5-2-73 délibération UDAF 2025

Présents :

Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTTO Serge, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame GAILLARD Elisabeth, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : cias@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-268202967-20251215-2025_D_7_5_2_73-DE
Reçu le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025

~~2025-D-7-5-2-73~~

Objet : Versement de la subvention 2025 à L'UDAF "poste médiateur violence intrafamiliale, secteur gendarmerie"

Service émetteur : CIAS

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

La demande de l'UDAF nous étant parvenue et les actions étant réalisées, Monsieur le Vice-Président PROPOSE à l'Assemblée de répondre favorablement à la demande de subvention de l'UDAF pour la somme de 5 500,00 € pour l'année 2025.

OUI l'exposé de Monsieur le Vice-Président.

L'ASSEMBLÉE APPROUVE à L'UNANIMITÉ le versement de la subvention 2025 à l'UDAF pour aider au financement du poste de médiateur de secteur Gendarmerie afin de lutter contre les violences intrafamiliales pour un montant de 5 500,00 €.

Fait et délibéré les, jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme
Valence d'Agen, le 15 décembre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN


DES DEUX
Centre Intercommunautaire
d'Action Sociale

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 16 DEC. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 16 DEC. 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr